



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 63287

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'adaptation des normes San Remo aux spécificités de l'université de Corse. Lors de sa visite en Corse le 30 mai 2003, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, M. Nicolas Sarkozy, avait publiquement annoncé en présence du président du conseil exécutif, du président de l'assemblée de Corse, du recteur, ainsi que des trois conseils de l'université réunis en formation plénière, que les normes San Remo ne s'appliqueraient plus pour l'université de Corte. Pourtant approuvé par les trois parties dans la convention-cadre, cet engagement reste encore sans effet. L'évaluation de la dotation initiale destinée à accompagner l'ouverture de nouvelles filières suivant le cadre normatif spécifique devait permettre d'attribuer à l'université de Corse vingt-deux postes d'enseignants et sept postes d'administratifs répartis sur quatre ans. À ce jour, aucune réalisation sur ce point n'est intervenue. Il demande quand le Gouvernement entend mettre en oeuvre cet engagement et faire procéder pour le prochain comité national des universités aux recrutements des enseignants et aux publications de postes d'IATOS attendus par l'université de Corse.

Texte de la réponse

La convention d'application signée le 22 juillet 2005 est bien conforme aux engagements du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales lors de sa visite du 30 mai 2003 : mise en place d'un dispositif de mise hors norme des postes afin de mettre en oeuvre les formations dans le cadre du LMD ; au titre de ce dispositif, l'État s'engage à attribuer 19 postes d'enseignants-chercheurs et 6 IATOS ; ces moyens s'ajoutent à ceux déjà octroyés au titre des mesures de rattrapage (15 emplois déjà octroyés) et d'appui logistique (12 postes, dont 3 déjà octroyés).

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63287

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3975

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9099